LETTRE
DU
COMTE D'ANTRAIGUES
A M. DE L. C.
SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE.

LETTRE
DU
COMTE D'ANTRAIGUES
A M. DE L. C.
SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE.

Veramente a rovinar tanto imperio fondato sopra il sangue di tanti nomini virtuosi, non conveniva che fusse meno ignavia nei principi, ne meno infedelta nei ministri, ne meno forza o minor ostinazione, in quelli che lo assalirono.

MACHIAVEL, *libro primo delle Hist. Florent.*

Ce sont les livres qui ont hâté la révolution ; ce sont eux qui en France ont corrompu les cœurs et les esprits ; mais les livres ne peuvent guérir les maux qu'ils ont produits. Ils ont égaré ; l'expérience seule et l'adversité peuvent ramener à la religion et à la justice.

Il est aisé de se convaincre de cette vérité, en examinant le peu d'effet que produit ce déluge d'écrits qui inondent l'Europe. On est dégoûté de la lecture ; de trop grands intérêts occupent les esprits pour leur laisser le loisir de parcourir ces ouvrages où l'on prophétise les évènemens passés, et où l'on présente comme le chef-d'œuvre du génie législateur, les rêves de la vanité en délire. Les prophéties du passé intéressent peu ; les prédictions de l'avenir ne sont pas crues, et l'on est autant ennuyé des législateurs en théorie, qu'épouvanté des législateurs pratiques qui torturent la France depuis six années. Dans un gouvernement bien ordonné et paisible, lorsque le poison des

livres y pénètre, il trouve les cœurs disposés à s'en *imboire* et à s'en laisser corrompre ; l'oisiveté fait naître des besoins d'opinion que la lecture nourrit, accroît et aigrit. La même fureur de se distinguer et de faire parler de soi, qui crée les auteurs, et qui, chez les hommes médiocres, est poussée jusqu'à la fureur, possède aussi la plupart de ces hommes qui, dans un gouvernement affermi, ont nécessairement des richesses, du loisir et de l'ambition. A cette classe d'hommes se réunissent tous les mécontens, tous ceux qui par vanité veulent paroître frondeurs ; tous ceux qui ne pouvant faire des livres, veulent avoir l'air de profiter de ceux que l'on publie ; tous ceux qui ne pouvant occuper les places de l'administration, s'en établissent les censeurs ; tous ceux qui veulent se proclamer esprits forts ; tous ceux qui ont la fantaisie d'une réputation quelconque.

Cette réunion de lecteurs produit des missionnaires ; les prosélytes accourent en foule auprès de ces prédicans, pour se débarrasser de l'inutilité de leurs loisirs. C'est ainsi que les livres corrompent la morale publique ; c'est ainsi que poison d'abord imperceptible et lent, il acquiert chaque jour plus d'activité, jusqu'à ce qu'enfin ayant gangrené toutes les classes de la société, il arrive un moment où l'Etat en péril a besoin, pour son salut, de toutes ces mêmes vertus que la philosophie a dissoutes : alors l'Etat périt, parce que depuis long-tems la morale publique n'existe plus. Dans son agonie, il croit trouver des ressources dans les causes même de sa mort ; il cherche à redresser les esprits par des ouvrages ; ces ouvrages ne trouvent plus de lecteurs : les livres philosophiques ont allumé peu-à-peu toutes les passions ; ils ont réveillé tous les sentimens vicieux ; ils ont rendu tous les amours-propres féroces :

on ne se conduit plus alors par sa raison, mais par ses passions. Elles sont aveugles et sourdes, il faut qu'elles parcourent le cercle des calamités qui seules doivent les éteindre. L'expérience est le seul livre utile aux Etats que les raisonneurs ont dissous ; l'adversité est leur unique maître.

Voilà comment les livres détruisent les empires, et pourquoi les livres ne les peuvent guérir des maux qu'ils ont fait naître.

Pourtant ce fut une erreur pardonnable que de croire que le raisonnement pouvoit arrêter dans sa naissance un mal qui ne fut produit que par les égaremens de la raison.

La foible main d'un individu peut arrêter sur les pentes glacées du Saint-Gothard, ce caillou qui, détaché de son sommet, n'a encore descendu que de quelques toises sur ces monts que l'hiver couvre d'éternelles neiges ; mais lorsque grossi par ces neiges sur lesquelles il se roule, il forme une masse imposante dont la chûte rapide s'accroît sans cesse en raison de sa densité, alors les efforts humains sont inutiles ; le téméraire qui voudroit s'en approcher, seroit entraîné dans son tourbillon. L'œil épouvanté voit avec effroi s'avancer ce globe destructeur ; il anéantit tout ce qui se trouve sur sa route, et ne s'arrête que dans le fond du gouffre où il se précipite.

Les avalanches des Alpes sont, à mes yeux, une fidèle image de la révolution française ; et les écrits des mieux-disans, qui pullulent dans tous les coins de l'Europe, sont les débiles roseaux que l'on croit opposer à son effrayante vélocité.

Voilà mes raisons pour ne plus écrire sur la révolution de France que des ouvrages destinés à d'autres tems.

Ce qui se passe en Europe, soit chez les puissances qui la gouvernent, soit chez les Français qui les avilissent et les déshonorent avant de les anéantir, est incompréhensible aux yeux de la raison ; les motifs de cette inconcevable conduite échappent à la discussion. J'avoue que pour moi, je ne peux expliquer avec des paroles, ce qu'il m'est impossible de comprendre. Je le déclare : de tous les mystères politiques, le plus inexplicable pour moi, c'est la conduite des puissances en guerre avec la France ; un aveuglement sur ses plus précieux intérêts, qui résiste non-seulement à l'évidence, mais à l'évidence devenue sensible par les plus affreuses expériences, ne me paroît pas naturel ; c'est la main de Dieu lui-même qui voile l'entendement des conseils des rois. Lorsqu'on est convaincu aussi fortement que je le suis de cette vérité, que reste-t-il à faire ? Se taire et s'envelopper la tête (1).

J'ai cherché, il est vrai, dans mes derniers écrits à émouvoir la pitié (que j'aurois encore trouvée existante dans les cœurs les plus endurcis des

---

(1) Quel étonnant contraste entre les mœurs antiques et les modernes ! Cicéron, parlant au peuple Romain de Mithridate vaincu par Lucullus, explique pourquoi, malgré des désastres inouis, il reparoissoit encore avec de nouvelles ressources :

Hoc jam fere sic fieri solere accepimus, ut reges afflictæ fortunæ facilè multorum opes alliciant ad misericordiam, maximèque eorum qui aut reges sunt, aut vivunt in regno ; quòd regale nomen, magnum et sanctum esse videatur.

Telles étoient les mœurs de l'Asie il y a 2000 ans.

Que l'on prononce quelle politique fut à-la-fois la meilleure et la plus généreuse, celle des rois barbares de l'Asie, ou celle de l'Europe savante et lettrée ?

barbares les plus féroces) sur le sort de mes compatriotes émigrés ; mes efforts ont été vains. J'eusse réussi, si le ciel les eût jettés sur les côtes de l'Afrique, s'il les eût placés sur les frontières des Algonquins. Mais j'ai échoué en Europe ; le Japon n'est pas plus sévèrement fermé aux étrangers, que certains royaumes et empires aux royalistes Français, à-la-fois fidèles et victimes.

Et ce sont des rois en guerre avec la France, qui traitent ainsi des royalistes ! Ce sont des rois qui ne peuvent triompher des armées de leur féroce adversaire, qui font ainsi la guerre à l'opinion qui seule pourroit leur assurer quelques succès ! Ces rois, à la fois ennemis de la révolution qui les menace, et n'agissant cependant qu'en ennemis du territoire français ; ces rois ennemis des Français républicains, et surpassant les républicains dans leurs cruautés envers les royalistes Français ; ces rois ouvrant leurs pays au Français riche, quel qu'il soit, et en repoussant un Montmorency qui n'auroit que son nom et sa fidélité ; et cette noblesse d'Europe en général si inerte, si égoïste, si égarée, et courant au-devant des plus féroces niveleurs que l'enfer ait vomis sur la terre ; tout cela devient incompréhensible à qui veut examiner et réfléchir. Tant de contrariétés, les maux des émigrés, leurs malheurs inouis m'avoient fait croire que s'il existoit encore dans le cœur d'un ministre une fibre sensible, je pourrois l'émouvoir en leur faveur ; voilà le sentiment qui m'a déçu lorsque j'ai publié mes derniers écrits. Leur inutilité m'a convaincu que j'ai eu tort, et je me suis tû. J'ai même craint d'aggraver le sort de tant d'infortunés par d'inutiles plaintes : tout acte de courage devient un crime dans l'adversité, et cette fière intrépidité à réclamer les droits de

l'humanité, qui plaît aux cœurs magnanimes, irrite les ames lâches lorsqu'elle est unie à l'infortune.

Si j'avois aujourd'hui à écrire en leur faveur pour leur procurer un asyle, ce n'est plus aux puissances que je m'adresserois, ce seroit à leurs plus féroces ennemis. Je ne sais, mais je crois que je trouverois encore plus d'humanité chez les Français que chez la plupart de nos prétendus protecteurs. Voilà ma position; elle me rend inaccessible à ces illusions de la vanité, qui si souvent mettent la plume à la main des écrivains. Les critiques de mes écrits, celles de mes opinions, celles de ma personne, la censure même de mes fautes, ne me peuvent émouvoir ni rejeter dans une carrière où il ne reste plus aucun bien à opérer. Le tems, le tems, voilà le sauveur de la France et le conservateur de l'Europe.

Les Français républicains n'auront plus d'autre livre que les évènemens; de législateur, que l'adversité : les puissances n'auront d'autre instituteur que l'expérience. Le ciel a rendu les Français républicains maîtres de leur sort, mais le ciel les courbera sous la loi de la nécessité; et c'est précisément parce qu'il leur restera le souvenir de leur puissance et l'amour de l'indépendance réuni à toutes les passions de l'amour-propre, qu'ils ne voudront se soumettre à aucun des législateurs modernes, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur.

Les écrivans constitutionnels auront beau faire parmi eux des promotions de grands hommes, et ressusciter à leur profit les noms des Solon et des Lycurgue, on ne reconnoîtra dans aucun d'eux le divin caractère du législateur de la France; et M. Malouet (1) ne paroîtra pas davantage l'Agri-

---

(1) Je rends justice aux bonnes qualités de M. Ma-

cola de ce siécle, que MM. tels et tels n'en paroîtront les Saluste et les Tacite.

C'est parce que chaque Français qui a épelé Montesquieu, veut créer une constitution pour son pays, et s'y présenter modestement comme le suprême législateur de la France, que l'on adoptera l'antique constitution française, qui étant l'œuvre des siècles, est la propriété de tous, et n'est l'ouvrage de personne.

Si c'est une folie que d'avoir cette opinion, ma folie est complette, car elle se présente à moi sous les traits de la raison. Plus je vois éclorre de législations, plus je m'affermis dans mon opi-

---

louet, au courage et aux talens qu'il a déployés lorsque le calomniateur Glaisen l'accusa de conspiration; mais en lisant Tacite, j'avoue que j'ai trouvé quelques différences entre Agricola et M. Malouet. Les grands hommes de l'antiquité n'ont laissé d'eux que leur gloire et leurs noms. Ces noms révérés ne conviennent à aucun être existant en ces tems modernes, sur-tout à aucun des êtres qui existent depuis 1789. En nous décorant de ces noms augustes, nous ressemblons à des nains se couvrant des vêtemens d'un géant. Je ne connois aucun siècle, depuis celui où ces grands hommes existèrent, où plus de gens se soient tendrement félicités d'être des Tacite, des Saluste, des Agricola. Le grand Montesquieu, à en croire nos écrivains, a laissé aussi des successeurs : il fut un quand il vivoit, il s'est multiplié depuis sa mort; et il seroit, je crois, fort étonné de voir quels héritiers on lui a donnés.

Enfin, je ne connois pas d'époque où, à en croire les éloges que se donnent entr'eux nos écrivains, il y ait eu de plus puissans génies. La postérité fera justice de ces apothéoses, en cherchant avec un microscope ces grands hommes devenus si petits à ses yeux.

nion. Les myriades des législateurs constitutionnels, les myriades des faiseurs de république, me sont un garant de plus de la résurrection des anciennes lois. On fera encore des essais, peut-être en fera-t-on de tout genre, mais ils seront courts et multipliés ; et à travers de nouvelles calamités, le peuple Français ne trouvera de repos que dans la monarchie, et ne trouvera de vraie monarchie que dans son ancienne constitution et ses antiques lois. Tous les écrits que j'ai publiés depuis 1790, j'ai cru devoir les publier, chacun à l'époque où ils ont paru. Certes, j'ai pu m'abuser sur leur utilité, mais non sur les principes qu'ils renferment, parce que je ne mettois en avant aucun principe que j'eusse créé ; je me bornois à me soumettre aux lois de mon pays et à les rappeler.

La véhémence de quelques-uns de ces écrits étoit inspirée par les plus effroyables crimes que les hommes aient jamais commis. J'ai cru et je le crois fortement, qu'on pouvoit arrêter la révolution en arrêtant les innovations des premiers révoluteurs de l'assemblée constituante. Les rois ne l'ont pas cru, et ils ne l'ont pas voulu....

Les écrits publics alors n'ont plus de convenances avec l'état actuel de l'Europe.

On a voulu que la révolution s'accrût ; elle s'est accrue : et à présent que le torrent dévastateur se précipite dans le gouffre grossi des erreurs et des succès de six années, il faut qu'il achève son cours ; c'est au fond du gouffre que se trouvera le remède.

L'Europe pouvoit sauver la France en se préservant elle-même ; à présent la France traversera la mer des adversités, et se sauvera par ses seuls efforts.

Mais pourtant ce qui étoit vérité en 1789, l'est

encore ; les Français peuvent triompher de l'Europe, mais ils ne triompheront pas d'eux-mêmes et de la vérité.

Ou ils s'enseveliront dans le tombeau de l'anarchie, ou ils recréeront la monarchie ; et quand ils voudront relever le trône, ils n'appelleront pas à cette œuvre ceux qui, en 1789, en ont brisé tous les appuis ; ils seront las des chimères en politique et des Lycurgues de ce siècle. S'ils sortent du creuset où leur doctrine les a jettés, ce sera pour les détester ; et afin d'en imposer à cette multitude de législateurs tous armés d'une constitution, ils reprendront celle que tous préféreroient s'il falloit renoncer à celle qu'ils ont élaborée.

Oui, chacun des législateurs bénévoles de la France préféreroit d'abord à tout la constitution qu'il a créée ; mais si on la rejette, alors par un effet très-naturel de l'amour-propre, il préférera celle qui n'eut de créateur que dans la nuit des siècles, celle dont les auteurs sont environnés de l'impénétrable obscurité des tombeaux. Leur ouvrage reste, leur personne n'est plus ; voilà la consolation de l'amour-propre constitutionnel réduit à voir rejetter son œuvre, et forcé de choisir une constitution.

Mes écrits ont tous porté sur cette base : la constitution antique de la France est la seule qui lui convienne ; elle ne peut être altérée que par les formes qu'elle a établies. On nioit l'existence de cette constitution ; on prétendoit qu'un empire immense avoit existé quatorze siècles sans lois, sans principes, sans aucune garantie contre la tyrannie ; j'ai ouvert le recueil de nos lois, et j'ai copié la constitution qu'elles nous ont donnée (1).

---

(1) Dans un ouvrage plus étendu, mais que je

J'ai dit : aucun individu, aucune réunion d'hommes n'a le droit d'altérer cette constitution.

Si quelqu'un a ce droit, à l'instant il devient commun à tous.

Il devient commun à tous par l'impossibilité de

---

crois fort inutile, car je parle à gens qui savent fort bien ce que je veux prouver, j'ai réuni les preuves que la France a été plus fidèle à sa constitution qu'aucun des États de l'Europe, que l'Angleterre même, que les changemens qui s'y sont légalement opérés, étoient nécessités par les changemens de propriétés, mais que ces changemens n'étoient que la conséquence des principes de notre constitution. Le peuple reviendra à cette constitution par nécessité, par sentiment, et non par des raisonnemens.

Et quant aux raisonneurs philosophes, ils savent bien que cette constitution existe, mais ils ne l'ont pas faite, et ils n'y trouvent pas la place qu'ils veulent occuper. Voilà leur secret.

M. Burke l'avoit deviné avant moi, et leur dissentiment même sur ce qu'ils veulent, en est la plus forte preuve. Qu'ils m'appellent un forcené, un homme du douzième siècle; certes, je voudrois troquer nos mœurs contre celles de ces siècles si honnis de nos esprits forts, et toutes nos prétendues vertus contre les véritables vertus de ce siècle si dédaigné. Mais je desire à ma patrie les principes immuables de la constitution du quatorzième siecle, et la suite des lois et des usages établis ensuite par les états-généraux en vertu et sous l'autorité des principes de la constitution de l'Etat.

Quisquis præsentem statum civitatis commutari non volet, et civis et vir bonus est..

Tel est le jugement que l'usurpateur Auguste portoit de Caton d'Utique, que déprécioit devant lui un bel esprit, un philosophe. Cet hommage rendu par un tyran aux lois qu'il avoit détruites, et au plus

prouver à ses concitoyens qu'ils doivent fléchir devant votre génie, et se soumettre à vos idées. La vanité, l'amour-propre ne sont pas des titres qui puissent constater la mission d'un législateur. Celui qui a la vanité de changer les lois de sa patrie, doit trouver tout simple de rencontrer autant de rivaux qu'il a de concitoyens. Il aura beau s'y proclamer un grand homme, se couvrir du nom d'Agricola, de Tacite, de Solon, il restera tout seul à croire s'être caché sous leur masque, et il ne se présentera jamais sans qu'on le reconnoisse pour ce qu'il étoit avant de se créer législateur. J'ai dit que celui qui voulut une chambre des pairs en France n'avoit pas plus de droit à l'y établir, que Robespierre à créer une religion et la constitution de 1793; que ceux qui créerent l'absurde constitution de 1791, n'avoient pas plus de droit à la proclamer, que n'en eut la convention en créant celle de 1795.

J'ai dit qu'aussitôt qu'on peut créer des lois parce qu'on se croit le génie législatif, il faut trouver bon que les autres se croient le même génie, et qu'ils s'essayent à leur tour. Si en 1789, ceux qui ont voulu une chambre des pairs, ont eu raison de la vouloir et de l'établir par la violence et en altérant les anciennes formes de la délibération en trois

---

grand des hommes qu'il avoit vaincu, répond suffisamment à cette nuée d'innovateurs, de beaux parleurs, et d'écrivains métamorphosés en législateurs.

Il n'a été donné qu'à un seul mortel d'être Caton; mais son amour pour les antiques lois de son pays, son horreur des innovations, son dévouement aux formes, aux usages consacrés par la loi, peuvent être et doivent être le partage de tout vrai citoyen, dans quelque pays qu'il soit né.

ordres, les jacobins ont eu raison d'établir la république en 1792. Car enfin qu'ont-ils fait alors que d'établir en loi leur opinion, et d'user de violence pour la maintenir ? La seule différence, c'est que les uns ont échoué et les seconds ont réussi.

Les jacobins ont péri enfin, et les thermidoriens ont créé la constitution de 1795, avec tout autant de droit que les jacobins celle de 1793.

En vain diroit-on : Mais les républicains veulent une chose impossible, et nous ne voulons que ce qui se peut ? on leur dira : La mesure de votre entendement n'est pas celle du genre humain ; ce qui vous paroît absurde paroît lumineux à d'autres.

Je pense comme vous que la république en France est un monstre qui s'étranglera de ses propres mains ; mais lisez Benjamin Constant, et vous verrez comment on se forme des opinions contraires aux nôtres. Ainsi, l'absurdité d'une institution ne frappant pas de même tous les regards, ne peut servir de règle sur ce qui est possible ou non. Mais il reste toujours cet axiome, c'est qu'à l'instant ou un citoyen d'un royaume ou d'une république se croit autorisé, par la foi qu'il a en son génie, à changer les lois de son pays en méprisant les formes établies et usant de violence, tout citoyen est appellé à user du même droit, ou à le forcer de se taire et d'obéir à la loi.

J'ai dit que de ce droit donné à tous d'être législateurs, aussitôt que la loi n'est plus respectée, naîtroit la nuée des systêmes, celle des essais et des malheurs. J'ai dit que l'excès même des malheurs ne ramenant pas à reconnoître dans un seul individu le droit d'être législateur, après avoir épuisé la coupe de l'infortune, après avoir rendu la France la tour de Babel, on seroit forcé,

pour s'entendre et faire fléchir la férocité des vanités individuelles, de revenir à ce qui n'est l'œuvre de personne, à ce qui est la propriété de tous, et que ce seroit encore la sagesse de nos pères qui deviendroit le palladium de leurs infortunés descendans.

Voilà ce que j'ai dit, ce que je répète, et dont je ne me départirai jamais, et ce à quoi on n'a jamais répondu.

Dans les prétendues réfutations de mes écrits, les gens sensés ont pu juger du talent de mes adversaires, et le public de leurs succès.

Pour détourner l'attention de ces principes qui ne sont pas à moi, mais auxquels je me suis soumis, ils ont cherché à la fixer sur ma personne. Les uns m'ont représenté comme étant d'une violence d'opinion si cruelle, que le triomphe de mes maximes seroit une calamité, et que je deviendrois moi-même le Robespierre et le Marat de ces mêmes opinions. Mais mes opinions ne sont pas à moi, elles sont le résultat des lois de ma patrie ; c'est elles seules que j'invoque. Tout ce qui est loi doit me dominer : qu'on me montre la loi, et je me soumets à l'instant.

Lorsqu'on pense ainsi on n'est pas fanatique de son opinion, parce qu'on ne devient fanatique que de ses propres systêmes, et alors c'est par la puissance du bourreau qu'on supplée à la foiblesse des raisons.

De plus, le règne des lois de mon pays m'appelle seulement à m'y soumettre, et non à les faire exécuter. Jamais je ne serai chargé de ce périlleux emploi ; personne n'a jamais pensé à m'imposer ce fardeau fort au-dessus de mes talens ; et si on y pensoit, la loi permet de s'y refuser, et je m'y refuserois. Mais si je l'étois, très-sûrement on ne

la violeroit pas impunément, je chercherois en elle seule des armes contre les violateurs, et j'y en trouverois. Ma tête pourroit tomber, mais il faudroit qu'elle tombât, ou celles des ennemis des lois tomberoient : voilà ce qui est sûr et ce que j'avoue.

Quant aux crimes commis, l'homme qui a publié qu'il faudroit punir de mort tout homme qui, après le pardon du roi, donneroit l'essor au plus juste ressentiment, cet homme connoît la loi et ce qui lui est dû de soumission. Quant à mes opinions sur l'indulgence, j'ai toujours pensé qu'un roi peut et doit être miséricordieux pour les personnes, mais il doit être inflexible sur les principes (1). Il est

---

(1) Qui pourroit se plaindre du malheur d'être calomnié, lorsqu'on connoît le roi que la loi donne à la France, et qu'on lit les étranges portraits qu'en tracent des écrivains passionnés?

Que l'esprit de parti est aveugle! que l'ambition est extravagante!

Il n'y a qu'un être dans le monde qui puisse desirer de régner sur la France en l'état où ses crimes l'ont réduite; c'est celui que la loi et l'honneur y appellent. Je ne connois pas de sacrifice plus effrayant, plus cruel, qui me parût plus impossible à faire, que celui de recevoir la couronne de France, et de s'asseoir sur ce trône couvert de pleurs et de sang. Mais je le dis devant Dieu et devant les hommes, et je ne crains pas d'être démenti; je ne connois pas d'être au monde à qui la clémence, l'indulgence soient plus naturelles qu'au roi Louis XVIII. Quand on l'a approché, on sent que l'on n'a qu'à mériter l'amnistie, et qu'il ne faut à son cœur qu'une raison pour l'autoriser à la proclamer, à l'étendre. Quand on l'a vu quelques instans, on n'est pas tenté de lui en demander d'autre garant que son cœur et sa parole. Je le

roi pour obéir à la loi et non pour se l'asservir ; et s'il donne l'exemple de la fausser, de quel droit puniroit-il un rebelle ?

Bref, j'ai pensé qu'il valoit mieux pour un roi être le premier martyr des ennemis des lois de son pays, que de devenir leur instrument et leur complice.

Après avoir ainsi attaqué ma personne, mes adversaires ont une marche plus simple, plus facile. Ils me prêtent d'absurdes raisonnemens, et puis ils les réfutent, peine qu'ils pouvoient s'épargner, car les absurdités qu'ils me prêtent, se réfutent d'elles - mêmes. On m'assure qu'ils publient que j'ai écrit : « *Périsse plutôt la France que son ancien régime.* »

Si j'avois écrit une pareille absurdité, j'admire qu'on ait le courage d'y répondre.

Si j'avois dit, périsse la France plutôt que son antique constitution, cela seroit plus intelligible, quoique mal énoncé (1) ; mais je n'ai jamais écrit

---

loue autant que je l'honore, et avec toute la sincérité de mon caractère, car j'admire en lui ce que très-sûrement je n'imiterois pas. Comme sujet, je saurois fléchir sous la loi ; mais en admirant cette inépuisable bonté, je reconnois très-bien que je n'ai pas reçu du ciel la même vertu.

(1) Confondre le régime avec la constitution est un usage de nos écrivains constitutionnels, pour pouvoir charger la constitution de tous les abus du régime.

Ainsi, cette constitution, ils nient qu'elle existe, et pourtant ils l'accusent des abus du régime, comme si elle existoit.

La constitution d'un pays est le recueil des lois

cette phrase dans aucun des livres que j'ai publiés. Ce que j'ai dit, c'est que la France périra, ou qu'elle reviendra à son antique constitution; et cet axiome me paroît n'avoir besoin d'autres preuves que celles que la France donne tous les jours.

Je ne cherche point, il est vrai, à me rapprocher de la France république, et je crois que cela lui est fort indifférent, mais il n'est pas indifférent pour moi de rester éloigné à jamais d'elle; jamais, sous aucun prétexte, il ne peut y avoir rien de relatif entre nous. La France république m'est étrangère, elle est même mon ennemie; elle m'a fait tout le mal qui a dépendu d'elle; mais le plus cruel de mes maux, c'est le mal qu'elle a fait à ma patrie. En l'Etat je n'ai plus de patrie; la France n'est rien pour moi que le souvenir d'un nom qui me fut si cher. La patrie n'est point un mot abstrait ni une idée abstraite : on n'a point d'amour pour un territoire, on ne se passionne pas pour des cailloux.

La patrie, c'est la réunion des lois et des hommes

---

qui forment son existence, et qui fait enfin qu'il existe, et déterminent comment il doit exister.

Le régime est ce qui remplace cette constitution, quand on s'en éloigne.

Nul pays du monde n'est sans régime, et plusieurs pays ne jouissent plus d'une constitution.

Mes adversaires savent cela tout aussi bien que moi.

Ils savent bien que j'étois l'ennemi de ce régime, et que je le publiois avec beaucoup trop de chaleur, alors que l'on risquoit sa liberté à le publier.

Ils savent bien que né dans la classe commune de la noblesse, sans illustration ni crédit, je ne peux que haïr le régime, mais que je le préférerois, avec tous ses abus, avec des abus plus crians encore, à toute constitution démagogique ou philosophique.

tels

tels que les ont modifiés les lois ; c'est l'habitude de la vie, c'est la sûreté de son existence et de sa propriété ; ce sont les rapports qu'on a formés et qui se sont formés autour de vous.

Lorsque tout cela est anéanti, que votre patrie, devenue féroce, se couvre de destructeurs de tout ce par qui et pourquoi vous avez existé, alors on n'a plus de patrie ; il ne reste que des regrets à donner à celle qui vous a vu naître, et à pleurer le malheur de lui avoir survécu.

Que ceux qui croient trouver une vie obscure et casanière en France, y retournent : certes, je ne suis le censeur de personne, mais je n'y retournerai jamais à ce prix ; je préférerois l'échafaud que nous réservent les tyrans de la France, à un pareil asyle : la mort éteint et les souvenirs et toutes les douleurs.

Périr avec ce que l'on aima est une consolation ; mais vivre dans le tombeau de la monarchie, y retrouver les souvenirs de ses tems les plus heureux, et y vivre sous l'empire du crime et avec des hommes que le malheur a abrutis, ou que le succès a rendus féroces : non, non, ce supplice ne sera jamais le mien.

Qu'on ne croie pas qu'il entre rien de personnel dans ces sentimens. Si la France pouvoit renaître sous son roi légitime, alors on verroit si les sacrifices personnels de tout ce que j'ai au monde me paroîtroient de quelque valeur ; alors on verroit si l'ambition m'a jamais atteint ; alors on verroit si je ne sais pas former mon bonheur de la réunion de mes sacrifices, et jouir, pour tout bien, de la félicité publique.

Jusques-là je vous prie de trouver bon que je ne réponde rien à mes adversaires. Qu'ils s'agi-

tent à Hambourg, à Londres (1); qu'ils impriment, qu'ils enfantent des lois, qu'ils fassent éclorre des constitutions, le tems travaille seul pour la vraie monarchie. Leurs écrits sont aussi peu nuisibles que mes réponses seroient peu lues. C'est l'expérience qui régénérera la France, alors que les écrivains et les faiseurs de lois l'ont perdue.

---

(1) Ah! si l'on pouvoit parler sans péril, sans craindre de compromettre des gens qui ne sont peut-être que dupes, combien on dévoileroit de ridicules et obscures intrigues! Avec quelle facilité on prouveroit combien l'on est instruit de ce qui se passe, et combien peu sont instruits de l'intérieur de la France ces gens qui prétendent y avoir des partis si puissans! Mais un devoir plus impérieux commande le silence; il n'est permis de faire à nos adversaires que le mal nécessaire à la défense de notre cause; et ce seroit oublier ce devoir, que de compromettre ceux qui de bonne foi se sont persuadés que pour détruire la république, il faut improviser une monarchie; ceux qui appellent les républicains des rebelles, en déclarant qu'ils veulent un autre roi que Louis XVIII, afin de le ployer à leurs volontés, et de lui faire subir la loi d'une éternelle servitude, et la honte même de son usurpation. Je me tais, et n'ajouterai rien de plus.

FIN.